



## Compte rendu du GT commun CNAS/CTM du 22 juin 2021

Le 22 juin dernier, s'est déroulé un GT CNAS concernant le devenir de l'EPAF et du tourisme social dans au MEFR. La Secrétaire générale, au vu de l'importance du sujet, a tenu à présider cette séance.

La Secrétaire générale clairement évoqué le changement de positionnement de l'administration depuis le début du travail sur ce dossier. Leur position première était la vente intégrale de tout le parc EPAF. A ce jour, même si aucune décision n'est prise pour le moment, il s'agirait de vendre une partie des résidences EPAF (une « quinzaine » sur 23) et d'avoir un accompagnement social très fort pour les salariés concernés. Cependant la SG avoue ne pas savoir si cette évolution est optimale du point de vue technique...

L'administration souligne que le parc EPAF est exceptionnellement important, et figure ainsi dans le TOP 3 en nombre de sites, après celui de l'EDF et de l'IGESA (ministère de l'Intérieur). Le MEFR est donc le 2<sup>ème</sup> ministère détenteur immobilier de sites de vacances, aucun autre ministère, hormis celui de l'Intérieur ne figure dans le TOP 15 des propriétés de résidences de tourisme social. Pour autant, selon l'administration, l'importance du parc appartient à une autre époque et entraîne des coûts qui ne sont plus en cohérence avec les moyens de notre ministère ni en adéquations avec les demandes des agents, surtout les plus jeunes, qui veulent accéder à d'autres formes de loisirs. Aussi, la Secrétaire générale indique que la conservation d'environ un tiers des résidences est une ouverture suite aux propositions des fédérations, mais qu'il appartiendra de se montrer créatif sur l'exploitation à venir de ces résidences afin de ne pas être de nouveau confronté plus tard aux mêmes problématiques.

**Le travail et le combat des fédérations UNSA et CFE-CGC et des autres fédérations ont permis une véritable évolution. Les fédérations UNSA et CFE-CGC prennent acte positivement de cette évolution car nous savons que la situation de l'EPAF ne pouvait permettre un statu quo et en même temps, nous étions opposés à une cession totale qui ne donnait aucune garantie ni aux salariés d'EPAF, ni aux agents bénéficiaires quant à l'avenir du tourisme social dans notre ministère. Cependant des questions se posent légitimement. Le scénario proposé par l'administration (le cinquième en quatre ans) est-il ficelé ou bien reste-t-il amendable ? Peut-on avoir des garanties sur les investissements qui sont nécessaires pour les résidences qui resteront propriété du ministère ? Quels**

## **sont les sites qui vont être vendus ? Leur nombre peut-il évoluer ? Peut-on enfin avoir des garanties ministérielles sur le tourisme social dans notre ministère ?**

L'administration rappelle que l'Action Sociale est très généreuse à Bercy. La Cour des Comptes le signale très largement dans son rapport dont nous aurons la teneur prochainement. Ce sujet étant en discussion depuis maintenant quatre ans, il importe à présent d'en sortir et de prendre des décisions. L'opérateur qui reprendra les résidences sera un acteur du tourisme social intéressé par la clientèle du MEFR. L'administration négociera et subventionnera les places pour les agents du ministère dans les résidences cédées, comme d'ailleurs dans celles des autres résidences du repreneur. L'administration rappelle que le taux d'occupation des résidences est seulement de 51% (pour une moyenne de 70% dans le tourisme social concurrentiel) et que tous les sites sont actuellement déficitaires. Paradoxalement, plus on vend de prestations et plus on fait de déficit, en conséquence, plus il y a de personnes accueillies dans les résidences et plus le déficit augmente (le déficit par lit s'échelonnant entre 583 € et 11.062 €). Il faut donc trouver des solutions et changer le mode de gestion, d'autant qu'il est relevé un coût de main-d'œuvre deux fois plus élevé que dans le tourisme social concurrentiel. En ce qui concerne les personnels de l'EPAF, une rupture conventionnelle collective sera proposée avec des mesures d'accompagnement. A cet égard, le responsable de l'EPAF demande des précisions sur le périmètre des personnels pouvant prétendre à ce dispositif, sera-t-il limité à ceux travaillant dans les résidences cédées ou étendu à l'ensemble des salariés EPAF ?

Cependant l'administration ne peut à ce stade nous donner plus de garanties.

**Les fédérations UNSA et CFE-CGC rappellent que l'Action Sociale dans nos ministères est importante et reste le fruit de combats syndicaux au profit des agents. Ce n'est pas tombé du ciel ! Pour nous, le préalable aujourd'hui est d'avoir un budget de l'Action Sociale qui ne baisse pas. Ce préalable est primordial. Nous avons sur le dossier EPAF, besoin de précisions : quels sites seront cédés ? Quel en est le nombre exact ? Quels sont les investissements prévus ? Quels sont les salariés éligibles à la rupture conventionnelle ? Ces informations sont capitales pour les personnels de l'EPAF, pour les agents bénéficiaires des prestations EPAF et pour les fédérations syndicales afin de se positionner clairement sur ce dossier. Nous demandons des vraies garanties sur plusieurs années avec pourquoi pas un plan pluri-annuel d'investissements.**

**Enfin, nos fédérations soulignent une information donnée par l'administration, selon elle, pour attirer un opérateur de qualité il faut pouvoir lui vendre un certain nombre de résidences. Or, si l'administration prône par ailleurs les cessions réussies des parcs de tourisme social de la Ville de Paris, de la Caisse d'Épargne et du ministère de la Justice, on relève que celles-ci ont pourtant été réalisées avec un nombre bien moins important de résidences (entre 1 et 10 !). Nous aimerions donc obtenir les informations qui amènent l'administration à avoir ce raisonnement que nous ne pouvons partager par manque d'explications précises.**